

15 NOV. 2012

ARRIVÉE

Remis A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2012**



DATE DE CONVOCATION

24 octobre 2012

DATE D’AFFICHAGE

24 octobre 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2012/42/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE TRENTE ET UN OCTOBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

.../...

Délibération n°42/2012/MT
Portant desserte en haut débit du secteur de la Carapa

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

La zone de la Carapa s'étend sur les Commune de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria et est desservie par la zone technique France-Télécom appelée SR S02. Elle se trouve dans la situation suivante :

- une centaine de lignes téléphoniques de la zone sont inéligibles à l'ADSL;
- un certain nombre d'habitations de la zone connaissent des difficultés à être raccordées au réseau téléphonique commuté.

La proposition technique présentée par France-Télécom consiste en la mise en place d'une LGC (Liaison Génie Civil) entre le Conseil Général et France-Télécom ; à savoir d'un droit d'usage pour le passage d'un câble de communications électronique dans les installations de Génie Civil de France-Télécom en conduite souterraine du carrefour de farnous à la SR S02 ; sur environ sur 6Km.

Le Conseil Général procédera à la location d'une conduite à France Télécom Orange pour y passer une fibre optique pour le raccordement d'un nouveau bâtiment technique télécom aussi dénommé Nœud de Raccordement Abonné (NRA) au niveau de la SR S02. En contre partie, la Liaison Génie Civil sera maintenue par France Télécom Orange pour un tarif équivalent à celui de la location de la conduite.

Ce NRA sera ouvert à l'ensemble des opérateurs télécoms et permettra à la centaine d'habitations de la zone concernée de devenir éligible à l'ADSL, facilitant également les raccordements des habitations au réseau téléphonique commuté.

Par courrier reçu en mairie de Montsinéry-Tonnégrande, le 23 février 2012, le Conseil Général sollicitait la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour une participation financière de 50 000 euros pour l'extension du réseau numérique dans le secteur de la Carapa sachant que cette zone s'étend sur les communes de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria.

Suite à la réunion de travail, tenue en Mairie de Macouria, le 04 octobre 2012, il a été décidé que :

- La Maîtrise d'Ouvrage serait assurée par la Commune de Macouria ;
- La part financière des communes de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria serait diminué à 20 000 euros, 10 000 euros chacune ;

Que le Conseil Régional serait sollicité au regard de sa compétence « développement numérique des territoires », à hauteur de 80 000 euros

Le plan de financement proposé est le suivant :

EXTENSION DU RESEAU NUMERIQUE SECTEUR CARAPA

Département	100 000 euros	50%
Région	80 000 euros	40%
Montsinéry-Tonnégrande	10 000 euros	5%
Macouria	10 000 euros	5%
Total	200 000 euros	100%

Ainsi je vous demande d'approuver ce plan de financement...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant la desserte en haut débit du secteur de la Carapa ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE le plan de financement proposé :

EXTENSION DU RESEAU NUMERIQUE SECTEUR CARAPA

Département	100 000 euros	50%
Région	80 000 euros	40%
Montsinéry-Tonnégrande	10 000 euros	5%
Macouria	10 000 euros	5%
Total	200 000 euros	100%

Article 2 : **DECIDE** d'intégrer le financement des travaux de viabilisation aérienne en téléphonie d'un montant de 30 000,00€, permettant la desserte téléphonique des habitations de Champ Virgile.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières afférente à ce projet.

Arrivée de Monsieur Patrick LABEAU.

ADOPTÉE PAR ONZE VOIX (11) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 31 octobre 2012



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
15 NOV. 2012
ARRIVÉE
Dossier n° A.....